

Allons, soyons sage, sinon...  
— Sinon quoi ?

Alors le colère du président du Sénat ne connaît plus de bornes, il se mit à pousser des cris à lancer des imprécations, à menacer le docteur Blanche de sa vengeance, à se démener tellement que celui-ci se vit forcé d'appeler à son aide deux de ses hommes pour maintenir celui qu'il persistait à croire M.T. lequel se promenait paisiblement sur le boulevard.

Heureusement pour le duc d'Audiffret Pasquier, qui allait sans doute recevoir quelque douche, un de ses compagnons qui était retourné chez lui et ne l'y avait pas rencontré, revint sur ses pas et se présenta à la maison de santé. A la vue de son ami, le duc se précipita dans ses bras et d'une voix entrecoupée, il s'écria : « Dites-lui donc que ce n'est pas moi qui suis fou ! »

On s'expliqua, le docteur Blanche se confondit en excuses, et le duc d'Audiffret-Pasquier s'en alla guéri... du désir de conduire ses amis dans les maisons de santé et de parler trop vivement politique.

Nous tenons cette anecdote d'une source absolument véridique.

## INFORMATIONS

Plusieurs journaux annoncent que la candidature du général Ducrot est posée au Sénat pour le fauteuil devenu libre par la mort du général d'Aurelle. Cette nouvelle est inexacte, dit le *France*.

Dans les régions officieuses, dit la *Patrie*, on dément énergiquement le remplacement du général Le Flo par M. Berthaut, comme ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Les commissions régionales des chemins de fer récemment instituées par M. de Freycinet se réunissent, vendredi, au ministère des travaux publics.

Dans cette séance préparatoire, M. de Freycinet développera son programme et indiquera aux commissions les principes généraux qui doivent les guider dans l'accomplissement de leur mission.

La proposition d'amnistie faite par l'extrême gauche sera retirée, dit-on, d'après l'avis de la commission d'amnistie.

Le rapport général du budget sera distribué d'ici deux ou trois jours.

La droite du Sénat a tenu une réunion chez M. Rodès-Denavent. On s'y est occupé, entre autres questions, de la prochaine élection d'un sénateur inamovible, sans prendre de décision, ainsi que des diverses questions dont peut être saisi le Sénat.

Les trois groupes républicains de la Chambre des députés ont tenu séance à Paris.

A la gauche républicaine, M. Leblond, président, a recommandé à ses collègues l'exactitude aux séances des bureaux et de la Chambre, afin d'accélérer les travaux parlementaires et particulièrement la vérification des pouvoirs.

M. Liouville a donné des détails sur le travail de la commission chargée d'examiner le projet d'amnistie des délits commis par la parole et la presse.

Le *Ch. Un* républicain, sous la présidence de M. Ch. Boyssac, s'est occupé d'une proposition de M. Farcy, concernant la réforme du code militaire.

Après avoir entendu les explications très-complètes de l'honorable député de la Seine, la réunion a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de saisir en ce moment la Chambre de cette proposition. Il est probable néanmoins que M. Farcy en maintiendra le dépôt.

Sur l'avis émis par plusieurs membres et qui a semblé être partagé par la majorité de la réunion, M. de Lacretelle a déclaré qu'il retirait l'amendement déposé par lui au projet de loi concernant l'amnistie des délits et contraventions de presse.

Le centre gauche a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Martin-Feuillée a été nommé vice-président, et MM. des Roys et Renault-Morlière, secrétaires.

La réunion s'est occupée ensuite de la question des validations d'élections. La grande majorité des membres présents a exprimé le désir que l'examen des élections restant à vérifier fût conduit avec le plus de rapidité possible.

M. de Laborde, élu le 14 octobre dans l'arrondissement de Saint-Sever, et invalidé, ne se représente pas au scrutin du 27. Le candidat conservateur qui se présente à sa place est M. Faton de Faverney.

M. Rabiers du Villars, autre député invalidé, ne se représente pas non plus, dit-on, dans l'arrondissement de Castellane. M. Eugène Rostand, ancien adjoint de Marseille, se présenterait comme conservateur.

D'après le *Moniteur*, M. le préfet du Rhône a eu plusieurs conférences avec M. le Président du Conseil et M. le ministre de l'Intérieur, au sujet du congrès ouvrier de Lyon.

Malgré le caractère de réunion privée qu'elle a été contrainte de prendre, cette démonstration radicale ne laisse pas que d'inquiéter beaucoup l'administration, et il serait question de l'interdire purement et simplement.

Par décision de M. le ministre de l'Instruction publique, des Cutes et des Beaux-Arts, M. Vergniaud, membre du Conseil d'Etat et professeur à l'Ecole des sciences politiques, a été nommé membre de la Commission des bibliothèques populaires.

Des ordres ont été donnés à Irun pour épargner les formalités de la demande aux établissements des divers gouvernements qui se rendent à Madrid, pour assister au mariage du roi.

Le général de Crenneville, qui représente l'Autriche, a annoncé de Paris son passage pour vendredi. Le général Quexada viendra le recevoir à Irun.

Le marquis de Molins, l'amiral Fourichon, lord Rosslyn, le général de Goeben et les représentants de la Suède, du Danemark et de la Belgique arriveront le lendemain samedi.

Le comte et la comtesse de Paris, le roi François d'Assise et la reine Christine sont attendus à Saint-Sébastien dimanche.

LES MEMBRES DE LA DROITE DU BUREAU DU SÉNAT n'assistèrent pas à la cérémonie de la Madeleine, en l'honneur de Victor-Emmanuel.

Les députés radicaux au mariage de la fille du duc d'Audiffret-Pasquier, qui avait lieu à la même heure.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Un décret présidentiel vient de modifier les dispositions relatives aux concessions de congé et prolongation de permissions dans l'armée.

A l'avenir, les généraux commandant les régions de corps d'armée sont autorisés à prolonger, dans des proportions déterminées par le ministre, suivant les besoins des corps et les nécessités de l'instruction, les permissions de trente jours accordées à titre de soutiens de famille aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats, rengagés ou non.

Ces militaires devront justifier dans les formes réglementaires de leur situation de famille.

Ils ne pourront bénéficier de cette mesure qu'après deux années de présence sous les drapeaux.

Les prolongations ne pourront porter au-delà de trois mois la durée totale de l'absence du corps de ces militaires.

Les absences de plus de trois mois, à tout autre titre que celui de convalescence, doivent être autorisées par le ministre, sur la proposition des généraux commandants de corps.

Nous avons dit que l'on vient de distribuer à la Chambre les deux projets de loi de M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, sur la gratuité de l'enseignement primaire et sur la construction des maisons d'école. C'est M. Waddington qui les a présentés pour la première fois en 1877.

D'après une loi du 15 mars 1850, les communes ont la faculté d'entretenir gratuitement des écoles publiques, à la condition d'y subvenir avec leurs propres ressources. Sur les 36,000 communes de France, 2,634 seulement usent de cette faculté. En 1867, la loi fut élargie, et les communes moins favorisées purent recevoir une subvention du département ou de l'Etat. Aujourd'hui, la loi qui est soumise aux Chambres a pour but d'assurer à toutes les communes qui le désireront une subvention suffisante à l'organisation de la gratuité complète.

Voici le programme du grand Concert donné par la *Société Nationale des Orphéistes Lillois*, avec le concours de M. Camillo Sivori, violoniste, et de la Grande-Harmonie de Roubaix, dirigée par M. Victor Delannoy à l'hippodrome Lillois, rue Nicolas-Leblanc, le dimanche 20 janvier 1878, à 7 h. 1/2.

Première partie.  
1. Marche triomphale par la Grande-Harmonie V. Delannoy. 2. Adagio Religioso, Ronde (la clochette) par M. Sivori. 3. Au bord du fleuve, chœur par les Orphéistes Lillois, Espanini. 4. Fantaisie sur les vœux Siciliennes, arrangée par M. Vangroningen, par la Grande-Harmonie, Verdi. 5. Morceau de concert sur le Ballo in Maschera, par M. Sivori, Verdi-Sivori.

Deuxième partie.  
1. Fantaisie sur l'Africaine, arrangée par M. Victor Delannoy, par la Grande-Harmonie, Meyerbeer. 2. Romance sans paroles, Berceuse par M. Sivori, Sivori et Seligmann. 3. La Timbrée, polka pour piston, exécutée par l'auteur M. Boucourt, Boucourt. 4. Les Routiers, chœur par les Orphéistes Lillois, Th. Smet. 5. Folies Espagnoles, genre imitatif, Sivori. 6. Promenade des Masques. B. Danse villageoise au son de la Cornemuse. C. Orage et Prière. D. Retour au beau Temps, reprise de la danse, suivie du Chant des vieilles femmes, Sivori. 6. Chœur de Faust, Grande-Harmonie et Orphéistes, Gounod.

Le piano sera tenu par M. Bruggemann.

Prix des places :  
S. allés, 3 fr., à l'avance, 3 fr. 50; Premières stalles, 2 fr. 50, à l'avance, 3 fr.; Premières, 2 fr., à l'avance, 2 fr. 25; Secondes, 1 fr.; Troisièmes, 50 centimes.  
Bureaux à 6 heures.

Un convoi, composé de plusieurs individus arrêtés ces jours derniers, sous l'inculpation de différents délits, a été dirigé sur Lille, ce matin, pour être remis à la disposition du parquet.

Nous avons des renseignements complémentaires relativement à la tentative de suicide du tisserand Vanacker.

Il y a environ 3 ans, Vanacker, qui vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, Adèle J..., quitta le toit conjugal, emmenant avec lui les deux enfants qui étaient nés de son mariage. Quelles sont les causes qui pouvaient avoir forcé Vanacker à cette rupture, nous l'ignorons; toujours est-il qu'elle était pour lui un sujet de peines qu'il exprimait à ses voisins, chaque fois qu'il avait cherché l'oubli dans l'ivresse, ce qui ne lui arrivait que trop fréquemment.

Au commencement de décembre, Adèle J... mourut. Vanacker se montra vivement affecté de cette perte et s'adonna plus que jamais à la boisson. Il se trouva ainsi bientôt sans ouvrage et presque réduit à la misère.

C'est alors qu'oubliait ses devoirs et de père et de chrétien cet homme a tenté de se donner la mort en son domicile, rue Cugnot.

Comme nous l'avons dit hier, Vanacker a été transporté à l'hôpital dans un état presque désespéré. La blessure, qu'il s'est faite à la gorge est large et profonde.

Sa mort laisserait orphelins, deux enfants, une petite fille de 10 ans et un jeune garçon de trois ans.

Ce dernier enfant a été recueilli par un des parents de Vanacker, habitant Neuville-en-Ferain.

Pour faire suite au garçon menuier arrêté la semaine dernière, au moment où il mettait à exécution le projet qu'il avait conçu de devenir patron, voici venir un ouvrier peintre et vitrier. Lui aussi est possédé du démon de la convoitise et pour arriver à ses fins, il n'est rien qu'il ne fasse.

En se mettant quotidiennement à l'œuvre, P... est arrivé à enlever à son patron — et en quantité respectable — carreaux de vitres, mastic, huiles lin. Encore quelques jours, et M. Duforet, au préjudice duquel ces vols s'effectuaient, allait voir disparaître, par l'insatiable rapacité de son ouvrier, échelles et autres accessoires.

Heureusement qu'au fur et à mesure que s'emplissait le magasin de P..., M. Duforet s'apercevait que le sien se vidait et qu'il fit arrêter son ouvrier au beau milieu de ses exploits.

P... avait un complice qui recelait les marchandises volées. Il se trouve, lui aussi, sur le coup de poursuites judiciaires.

Une bonne historiette !...

On se rappelle les exploits de Vidocq, le féérique Vidocq qui se métamorphosait, changeait de costume, à la barbe même de la police et disparaissait comme par enchantement. Hé bien, on le croyait mort ! Nullement. Il vient de reparaître dans la personne d'un fleur de coton de Tourcoing, du nom de Emile Vanneule.

Emile, qui a été condamné neuf fois et que le pouvoir judiciaire avait confiné à Tourcoing en surveillance obligée, s'était soustrait aux formalités à remplir en pareil cas. La police se mit immédiatement à sa recherche, le découvrit; mais ce ne fut qu'après trois semaines de poursuites qu'elle parvint à l'arrêter. Emile, nouveau Protée, se dérobait constamment, au moyen d'une métamorphose. Il avait, pour dépister la police, une collection de blouses de toutes couleurs, signalé en tel endroit avec une blouse bleue, il s'emmanchait sur le champ, une blouse noire, changeait de figure et passait entre les agents sans défiance. Ce manège dura presque un mois, jusque hier, où l'intelligent agent qui le FILAIT le vit pénétrer chez un marchand de fromages de la rue Notre-Dame.

Emile venait déclarer au marchand de fromage qu'il était sourd-muet et dans une pénurie d'argent complète. C'était une dernière ruse pour fourvoyer la police et provoquer la compassion du marchand. A sa sortie de la rue Notre-Dame, Emile se rendit à l'estaminet de la BOTTE DE PAILLE, rue du Curé, où l'agent qui le suivait toujours vint l'arrêter.

Il est probable que, pendant son Odyssée, de trois semaines, Emile a fait des dupes, au moyen de sa surdit-muet. En tous cas, le rusé coquin a donné de la tablature à la police avec ses changements à vue de blouses.

Deux petits jeunes gens l'un de Watrelots et l'autre de Neuville, ont été arrêtés à Risquoutout, fraudant. Ils avaient du tabac belge dans toutes leurs poches.

Ces deux précoces fraudeurs ont à peine 30 ans et eux deux; ils s'appellent Charles S... et Alphonse F...

Parmi les nombreuses nominations que le *Journal officiel* annonçait hier, se trouvait celle de M. Masquelez, ancien conseiller de préfecture, au poste de conseiller de la Creuze.

M. Masquelez est le fils de M. le directeur des travaux municipaux de Lille.

On se rappelle les efforts tentés depuis plusieurs années par le Conseil général du Nord pour améliorer le sort de la culture départementale du tabac.

Depuis trop longtemps, en effet, cette culture en est réduite chez nous à ne plus être rémunérée de son travail, à cause de l'abaissement des prix fixés par l'administration des finances.

On remarquait, en même temps, comme si c'eût été un corollaire naturel, que la qualité des tabacs fabriqués devenait de plus en plus détestable.

Les énergiques et pressantes réclamations formulées à chaque session, notamment par MM. Jules Brame, des Rotours, Bergerot, plusieurs fois nommé, rapporteur sur cette question, Desrousseaux, etc., ont toujours été adoptées par le Conseil général à l'unanimité.

Si les bruits qui nous parviennent sont fondés, les justes revendications de nos représentants sont sur le point d'être reconnues par l'autorité supérieure. Le relèvement des prix leur donnera, dès cette année, un commencement de satisfaction. Mais ce n'est pas tout de relever les prix, il faudra en-

core restreindre telles ou telles petites entraves fiscales, qui ont été parfaitement définies d'ailleurs par les honorables conseillers généraux dont nous venons de citer les noms.

Si l'on veut, en un mot, que la culture du tabac reprenne dans le Nord, loin de l'entraver, il faudra lui donner d'effectifs et de nombreux encouragements. (Mémoire.)

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, vient d'adresser à tous les préfets une circulaire relative aux commissions locales des chemins de fer.

Malgré les instructions précédemment données, dans beaucoup de départements, ces commissions, ou bien n'existent plus, ou bien se trouvent en complète dissolution.

Le ministre invite les préfets à les reconstituer immédiatement, afin qu'elles puissent fonctionner le plus tôt possible.

Ces commissions locales auront à présenter leur concours aux commissions régionales chargées de procéder au classement du réseau complémentaire.

La mission de ces dernières ne sera pas une sinécure. M. de Freycinet désire, en effet, que les travaux soient menés le plus activement possible, et afin qu'il y ait unité de vues et de manière de procéder, ces commissions sont convoquées pour vendredi prochain, 18 janvier courant, afin de recevoir des instructions détaillées sur la manière dont elles doivent comprendre et remplir leur mission.

D'après les uns, la somme nécessaire à l'achèvement de notre réseau de canaux et de nos ports serait évaluée approximativement à 1 milliard par M. le ministre des travaux publics. D'après les autres, la dépense serait beaucoup plus forte. La totalité des crédits à ouvrir pour les lignes ferrées et les canaux atteindrait six milliards. Cinq cent millions seraient employés à solder le compte dit de liquidation, trois milliards consacrés au complément de notre réseau de chemins de fer. Resterait deux milliards et demi affectés aux canaux, aux voies fluviales et aux ports.

Faire marcher parallèlement les travaux des voies ferrées et des voies fluviales, tel serait le plan du nouveau ministre des travaux publics. Seulement, il y a une difficulté à vaincre et elle a bien son importance. Il s'agit de trouver les moyens financiers suffisants pour parer à de tels besoins. On parle d'un emprunt.

Le vendredi 1<sup>er</sup> février 1878, à neuf heures du matin, il sera procédé publiquement, à l'Hôtel-de-Ville de Lille, dans la salle du Conclave, au vingt-neuvième tirage pour le remboursement de l'emprunt de 1863.

Il sera extrait de la roue 2,258 numéros d'obligations qui seront remboursés par 100 francs.

Le paiement des obligations remboursables se fera, contre remise du titre et à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à Lille, à la Caisse du Receveur municipal; à Paris chez MM. Emile Erlanger et C<sup>o</sup>, rue de la Chaussée-d'Antin, 21; à Bruxelles, chez M. Jacques Errera-Oppenheim.

Les obligations sorties ne produiront plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

Le premier numéro de l'*Avenir médical du Nord de la France*, journal de médecine et de chirurgie pratiques, vient de paraître.

On s'expose à de sérieux dangers en faisant en ce moment usage de moules. Voici deux accidents que les amateurs de ces coquillages feront bien de méditer :

Lundi, toute une famille d'ouvriers de Capelle s'est trouvée gravement indisposée après avoir mangé des moules. On n'a eu fort heureusement aucune mort à déplorer.

Le même jour, le fils d'un cultivateur de Bouvignies, âgé de 22 ans, a été également empoisonné par les moules. Tous les soins ont été impuissants à le conserver à la vie.

Bien des gens ne croient pas comme tant un délit en donnant avis à un chasseur que les représentants de l'autorité le guettent. C'est une erreur.

Le gendarme Thomas, de la brigade de Bol, revenant d'Epiniac, il y a quelques temps, aperçut un chasseur dans un champ. La femme Panaget et la femme Lelièvre crièrent au chasseur : « Sauve-toi de l'autre côté; les gendarmes sont là ! »

Le délinquant prit la fuite. Les gendarmes firent des reproches aux femmes, lesquelles répondirent naïvement n'avoir point cru mal faire en facilitant la fuite du chasseur. Procès-verbal fut dressé contre elles, et c'est pour cela qu'elles viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel de Saint-Malo.

Les femmes Panaget et Lelièvre déclarées coupables, ont été condamnées chacune à 16 francs d'amende.

Mercredi est venu devant le tribunal correctionnel de Lille, le procès en remboursement de 140 actions de la compagnie d'assurances la *Taureau*.

intenti par MM. Hamburg et Wolf aux époux Stetens et à M. Miégoille, directeur de la compagnie d'assurances l'*Union nationale*.

M<sup>rs</sup> Salgodof et Cartier ont plaidé pour MM. Hamburg et Wolf; et M<sup>rs</sup> Bigot et Jeanrad pour les prévenus. Ces quatre avocats appartenaient au barreau de Paris.

L'affaire a été remise à huitaine.

Dans la même audience, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de M. Lefèvre Pontalis contre le *Progrès du Nord*.

MM. Dugardin, gérant, et Massart, imprimeur, ont été condamnés, le premier, à 100 fr., et le second à 25 fr. d'amende et solidairement à 300 fr. de dommages-intérêts.

Grand émoi, depuis quelque semaines, parmi les amateurs des petites huîtres grassouillettes du bassin d'Arcachon. Les huîtres semblent peintes en violet depuis quelque temps.

D'où provenait cette coloration ? N'était-elle pas dangereuse ? On sait que certaines huîtres colorées au vert devaient leur coloration à des sels de cuivre, et on trouve encore des personnes qui ont la faiblesse de croire que les sels de cuivre empoisonnent. Les huîtres violettes d'Arcachon n'offriraient-elles pas aussi, par hasard, des propriétés sinon toxiques, du moins nuisibles à la santé ?

En un mot, la teinte violette est-elle produite par un composé inerte ou par une substance pouvant exercer quelque action sur l'économie ?

L'expérience a vite démontré que les huîtres violettes se laissaient absorber sans inconvénient; il restait à trouver la cause de ce maquillage singulier. On avait bien avancé qu'il fallait le rapporter aux iodures et bromures renfermés en grande proportion dans les eaux du bassin d'Arcachon. L'absence de pluie pendant cet été, la grande sécheresse de juin, juillet, août, en concentrant l'eau de la mer, avait saturé le bassin d'Arcachon d'iode et de brome.

Pette explication n'était pas la bonne.

Elle vient d'être trouvée par M. Delcourt.

Ce savant avait recueilli, dans le bassin d'Arcachon, pour l'étudier à loisir, une algue rougeâtre qu'il avait plongée dans unseau plein d'eau de mer pour la maintenir fraîche. Avant d'en faire l'analyse il l'ava lavée dans de l'eau distillée. Quel ne fut pas son étonnement de voir l'eau de lavage prendre une magnifique teinte pourpre carminée. Et l'eau de mer du seu n'en présentait pas trace de cette belle teinte.

Vivant si près des huîtres, elle doit leur fournir par ses spores, une alimentation très-abondante, mais aussi très-colorée; les mollusques s'assimilent la matière colorante, qu'ils conservent, plus ou moins modifiée, dans les lobes de leur manteau et leurs lamelles branchiales.

L'huître violette n'est donc pas à dédaigner; comme on n'en mange pas par centaines à la fois, elle ne peut faire que du bien à la santé. Au reste, les éleveurs et les consommateurs ne doivent pas se préoccuper de cette coloration anormale, elle disparaîtra cet hiver et ne se reproduira sans doute que pendant les étés secs ou chauds.

On sait combien la pratique du tir est répandue en Allemagne et quels avantages en résultent pour l'infanterie allemande.

Depuis 1874, cet exercice a pris en France un certain développement, mais il faut qu'il devienne général, et on ne saurait trop encourager les progrès.

Le ressort d'un relevé publié par la Société nationale de tir des communes de France que, pendant l'année 1877, il a été fondé 984 tirs nouveaux.

Le nombre des tirs existants au 1<sup>er</sup> janvier 1878 est 2,942.

Les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, comptent pour un vingtième dans ce nombre.

Dans la matinée du 8 janvier, rapporte le *Journal de Péronne*, un garde forestier, en faisant sa tournée, aperçut dans le bois de Dommarin (Somme), dépendant de la forêt de Orecy, le corps de la femme Ambroisine Dingreville, veuve Vasseur.

Cette malheureuse femme était étendue sur le sol, la face contre terre, ne donnant plus signe de vie, et tenant encore entre ses mains crispées quelques brins d'herbe qu'elle avait arrachés au milieu des souffrances et des angoisses de l'agonie. Sur elle, on releva un fagot tenu à ses épaules par une corde, et qui, s'étant dérangé dans la chute, lui était tombé sur le cou et l'avait lentement asphyxiée.

On put ainsi reconstruire toutes les phases de la lente et douloureuse agonie de cette pauvre femme de soixante ans, seule et se tenant perdue sans secours au milieu d'un bois. La veuve Vasseur, en effet, avait quitté son domicile dans la journée du 30 décembre. Elle était partie ramasser, comme elle avait l'habitude de le faire, sa provision de bois. Mais sous le poids du fardeau tout lourd pour ses épaules, elle était tombée, et la pesanteur du fardeau l'ayant empêchée de se relever, elle était morte à l'endroit même où la chute avait eu lieu, sans que personne pût lui venir en aide.

Un bien triste accident est arrivé, dans l'après-midi du 13 janvier, à Druisul, dit le *Journal de l'Arène*.

M. Lecorchet, cultivateur, s'était rendu aux champs pour labourer en emmenant avec l

un taureau qui n'avait pas travaillé depuis plusieurs jours. Le taureau, qui se sentait son maître lui donna plusieurs coups de bâton. Furieux, le taureau se jeta sur M. Lecorchet, le renversa et lui donna plusieurs coups de corne et de tête. Quand on put secourir et relever le malheureux cultivateur, il avait les vêtements en lambeaux, le bas-ventre ouvert, les jambes brisées et avait rendu le dernier soupir.

Le taureau a été abattu immédiatement.

Une importante capture qui mérite d'être mentionnée vient d'être faite par M. Morin, inspecteur des douanes de la canton d'Hondschotte. Entre les deux frontières à 200 mètres environ du poste des douanes françaises, habitée par un riche fermier, très estimé et fort bien avec toute la douane. Ce fermier se rend tous les lundis, au marché de Bergues pour vendre son blé. Il passe devant la douane, s'arrête au poste, donne des poignées de main à tous les employés avec une familiarité touchante.

Lundi dernier, même jeu d'attention; mais plus qu'à l'ordinaire, le fermier, qui est capitaine Morin, est rencontré, changé avec lui une poignée de main et lui dit sous une forme plaisante : « On nous signale beaucoup de fraude de ce côté de la frontière, j'ai envie de vous visiter, histoire de rire : le capitaine fait monter le douanier qui l'accompagnait dans la voiture du fermier, dérange un sac de grain fortement amarré, mais le sac est si détrempé, sent que ce n'est pas du blé, il demande ce que ça peut être, le fermier se trouble : allons au poste voisin, dit M. Morin, nous assurer de ce qu'il y a là dedans. L'ordre exécuté, on trouve sous la sac de blé quatre cents kilos de tabac en poudre, dérangé sans que la voiture, le cheval et le fermier soit immédiatement saisis, on met le cheval et la voiture en fourrière, les marchandises au dépôt et le fermier est conduit dans la prison de Dunquerque où il attend que justice ait son cours.

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal d'Arras a condamné à une amende de 300 fr. (maximum) un certain Charles Goussier des environs de la ville, pour plusieurs contraventions à la loi sur le travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures.

La Commission locale de l'arrondissement d'Arras, chargée de veiller à l'exécution de cette loi, n'a pas oublié qu'elle avait, au début de grands ménagements à apporter, et que ses efforts, pendant les premières années, devaient tendre à faire connaître les prescriptions de la nouvelle loi à tous les chefs d'établissements.

Aujourd'hui que ces prescriptions ont été portées à la connaissance de tous les industriels, elle veillera à ce qu'elles soient observées partout, et nous l'en félicitons.

Une petite note d'Arras vient encore d'enrichir son dictionnaire.

La ville de Saint-Pol vient de perdre un de ses ardens patriotes. M. Charles Paget maître menuisier, est mort à l'âge de 62 ans, emportant le regret de ne pouvoir jouir plus longtemps du triomphe de la République !!!

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 17 janvier. — Rachel Dandauz, rue de la Barbe d'Or, et Adolphe Dehooghe, rue Ste-Thérèse. — Marie-Cécile Gatteau, à la Poterie. — Pierre Eward, rue du Fontenoy. — Ferdinand Debrune, rue des Vélodécipés. — Euphrasie Debrange, rue St-Jean, 41. — Léon Gans, Grande-Rue. — Georges Lemay, rue Yvelon, 42. — Auguste Scherrier, sentier du Ballon. — Céline Staerue de la Gaieté, 30. — Amédée Janssens, rue de la Guinguette, 38. — Alfred Doosche, au Cul-de-Four. — Adolphe Burt, rue des Longues-Haies. — Arthur M'Si, rue de la Croix. — Marie-Edouard, rue de Lille, cour Delrae.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 janvier. — Adolphe Lanneau, 2 ans, Grande-Rue, cour Pierre Bas, 13. — Angèle Schacke, 8 mois, rue de l'Épave, 49. — Hortense Castel, 60 ans, rue de Lannoy, 10. — Marie-Louise, 42 ans. — Charles Andrieux, 45 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Edouard Maquet, 1 mois, rue du Tilleul. — Eleonore Spebrück, 2 ans, rue de Wasquehal, 45.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 17 janvier. — Louis Ritz, rue de l'Église, et Jean Genaine, chemin des Carliers. — Jules Coataert, à la Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 janvier. — Jean-Baptiste Delbaere, 3 ans 1 mois 10 jours, à la Croix Rouge. — Valère Dupire, 4 jours, rue Fin de la Croix. — Mathilde Lopy, 25 ans 4 mois, au Chêne Houpline. — Eugénie Desquennes, 1 mois 3 jours, à la Marlière.

MARIAGES du 16 janvier. — Ladislus Louage, 30 ans, contre-maître, et Hortense Deuchamps, 29 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Hennequin, 25 ans, taineur, et Marie Desuaille, 38 ans, couturière. — Joseph Desrousseaux, 29 ans, marchand-charcutier, Cécile Bernaer, 33 ans, sans profession.

## CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MUSTIN-CARLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard MUSTIN, veuf de Marie-Octavie WILMART décédé à Roubaix, le 18 janvier 1878, à l'âge de 73 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Vigiles et Laudès qui seront chantées le Samedi 20 courant, à 8 heures, à la Messe de Requiem qui aura lieu le Dimanche 21, à 9 heures, et aux convois et services solennels qui auront lieu le Lundi 21, à 9 heures, à l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 9.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Rebois. Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

## ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*. — S'adresser pour les conditions